

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. Application des présentes conditions

- 1.1. Le vendeur ci-après qualifié est Peter Couchman, agissant en tant que personne physique et représentant PRINT4YOU, dont le siège social est sis à 5630 Daussois, Grand'ruë, 18 (tel : 0477/65.44.20 – email : info@print4you.be), inscrit au Registre de la Banque Carrefour des entreprises sous le numéro de TVA BE0658 392 844.
- 1.2. L'acheteur est défini ci-dessous comme étant la société ou la personne physique, marquant son accord sur l'offre contenue dans la remise de prix, émise par le vendeur.
- 1.3. Les présentes conditions générales de vente sont applicables à toute commande passée par l'acheteur auprès du vendeur et à tous contrats de vente liant ceux-ci, en ce compris toutes prestations de services accessoires.
- 1.4. L'acheteur s'engage à préciser au vendeur, au plus tard au moment d'acceptation de l'offre de prix émise par le vendeur, si la commande est passée à des fins professionnelles ou privées. Sauf indications contraires, les parties reconnaissent que les obligations naissant de la convention afférente aux présentes conditions générales naissent et/ou s'exécutent principalement au lieu du siège social du vendeur.
- 1.5. Les présentes conditions générales de vente excluent, à défaut d'acceptation écrite du vendeur, toutes autres conditions, générales et particulières, de l'acheteur.

2. Commande

- 2.1. Lors de sa visite sur le site internet du vendeur ou via l'envoi d'un email au vendeur, l'acheteur choisit le type et la quantité de marchandise désirée ainsi que les spécificités qu'il souhaite voir apportées à ces marchandises. L'acheteur fournit les informations personnelles le concernant et soumet sa demande de prix au vendeur. Dans les meilleurs délais, le vendeur renvoie, par retour d'email à l'acheteur, une offre de prix reprenant les caractéristiques de la marchandise souhaitée, le tout soumis aux présentes conditions générales. Dans les 31 jours à compter de cet envoi, sous peine de caducité de l'offre, l'acheteur accepte la remise de prix. En cas de modifications apportées par l'acheteur, le vendeur adresse une nouvelle remise de prix valable aux conditions précitées. L'acceptation de la remise de prix définitive vaut conclusion du contrat de vente et soumet les parties aux présentes conditions générales. Le vendeur confirme la commande passée.
- 2.2. Les offres sont valables dans la limite des stocks disponibles. Le français constitue la seule langue utilisée pour la conclusion du contrat et durant l'exécution de celui-ci.

3. Prix et paiement

- 3.1. Le prix de vente renseigné dans la remise de prix est susceptible de modifications jusqu'à l'acceptation de l'acheteur qui la rend définitive, sauf cas de force majeure.
- 3.2. Sauf stipulations contraires, les factures émises par le vendeur sont payables en euros, au comptant et sans escompte, le tout au siège social du vendeur ou sur son compte bancaire.
- 3.3. Toute réclamation relative à la facture doit être notifiée au vendeur au plus tard dans les huit jours de sa réception, à défaut de quoi elle ne sera pas prise en compte.
- 3.4. Le vendeur se réserve le droit d'exiger la constitution, à son choix, de sûretés complémentaires, réelles ou personnelles. À défaut de pareille constitution, tout engagement entre parties est réputé caduque.
- 3.5. En cas de non-paiement de toute facture dans les trente jours qui suivent le jour de son envoi, l'acheteur sera redevable, en sus du montant du capital, au vendeur, de plein droit et sans mise en demeure préalable, des intérêts moratoires au taux de 1,5% par mois, ainsi que d'une indemnité forfaitaire d'un montant total de 15% de la somme en principal de la commande hors TVA, intérêts et frais avec un montant minimum de 75 euros.
- 3.6. En cas de non-respect par l'acheteur d'une seule échéance de paiement, et ce, pour quelque raison que ce soit, l'ensemble des règlements ultérieurs s'effectuera au plus tard, lors de la prochaine passation de commande par l'acheteur. En outre, le vendeur se réserve, dans ce cas, le droit de suspendre l'exécution des autres commandes en cours jusqu'à règlement complet des montants dus.
- 3.7. En cas de recouvrement judiciaire de toute facture, l'acheteur sera en outre, redevable des frais de recouvrement, tels que les frais d'avocat et les frais internes de gestion qui dépasseraient le montant de cette indemnité forfaitaire.

4. Livraison

- 4.1. Sauf cas de vente au consommateur, l'acheteur supporte le transport et les risques afférents aux produits dès leur prise de possession et, à défaut, dès que ceux-ci sont mis à sa disposition. Au cas où l'acheteur désignerait un autre lieu de livraison, l'enlèvement, et le cas échéant, l'entreposage des produits s'effectuera à ses risques et à ses frais.
- 4.2. Les parties conviennent expressément qu'un éventuel délai de livraison n'est donné qu'à titre indicatif. Aucun retard de livraison ne peut dès lors donner lieu à la résiliation par l'acheteur du contrat de vente ou de paiement de dommages et intérêts à charge du vendeur.
- 4.3. En outre, le vendeur a le droit de refuser de vendre ses produits en fonction de la disponibilité des stocks, ou pour autre motif légitime, et conserve le droit d'effectuer des livraisons partielles. Les prix ne comprennent pas les emballages et autres frais accessoires. Les conditions de reprise des emballages seront arrêtées par convention spéciale.

5. Réserve de propriété

- 5.1. Les produits livrés restent propriété du vendeur jusqu'à paiement complet du prix, en ce compris les intérêts de retard et indemnités éventuelles.
- 5.2. À défaut de paiement à l'échéance, le vendeur se réserve le droit de reprendre les marchandises aux frais de l'acheteur. Jusqu'au complet paiement des produits, l'acheteur ne peut ni les revendre, ni les donner en gage, sans l'accord préalable du vendeur.
- 5.3. L'acheteur s'engage à informer immédiatement le vendeur au cas où les produits livrés et impayés se trouveraient dans les lieux pris en location par l'acheteur.
- 5.4. De même, l'acheteur s'engage à avertir le vendeur de toute saisie pratiquée par un tiers sur les produits vendus dont le prix n'est pas intégralement payé.

6. Garantie

L'acheteur s'engage à effectuer un examen minutieux des produits qui lui sont livrés, au moment de leur réception, conformément à ses capacités.

- 6.1. Acheteur agissant à des fins professionnelles :
 - 6.1.1. Toute dénonciation d'un vice apparent ou d'un défaut de conformité affectant les produits livrés doit être notifié au vendeur dans les 7 jours de la livraison des produits.
 - 6.1.2. La réception des produits par l'acheteur ou ses préposés a pour effet de couvrir tout vice apparent qui pourrait être constaté au moment de la livraison.
 - 6.1.3. Toute dénonciation d'un vice caché des produits livrés devra être notifiée au vendeur dans les 7 jours de la découverte de ces vices par l'acheteur.
 - 6.1.4. Toute action en justice relative aux vices cachés devra être introduite dans les trente jours à partir de la découverte des vices par l'acheteur ou à partir du jour de l'échec des pourparlers en vue d'un arrangement à l'amiable.
 - 6.1.5. Aucun produit ne peut être renvoyé au vendeur sauf accord préalable écrit de sa part.
 - 6.1.6. Durant une période de six mois à partir de la livraison des produits, la garantie du vendeur se limite exclusivement soit à la réparation ou au remplacement des produits défectueux, soit à la restitution ou réduction du prix facturé, sans autre dédommagement.
 - 6.1.7. En outre, la responsabilité du vendeur est exclue en cas de dommage causé conjointement par un défaut des produits livrés et par la faute de la victime ou d'une personne dont la victime est responsable.
 - 6.1.8. La garantie expire après cette période de six mois.
- 6.2. Acheteur agissant à des fins non professionnelles :

L'acheteur a des droits légaux au titre de la loi du 1^{er} septembre 2004 régissant la vente des biens de consommation, lesquels ne sont pas affectés par la présente garantie. Le présent article vaut garantie au sens de l'article 1649 quater à 3 du Code Civil.

7. Absence de droit de rétractation pour les consommateurs

En cas de fourniture de biens à un consommateur, confectionnés selon les spécifications du consommateur ou nettement personnalisés ou qui, du fait de leur nature, ne peuvent être réexpédiés ou sont susceptibles de se détériorer ou de se périmer rapidement, il est précisé ce qui suit : « Le consommateur ne dispose pas du droit de renoncer à l'achat ».

8. Force Majeure

La survenance de tout événement relatif à la force majeure affectant les parties ou leur fournisseur et retardant ou rendant impossible l'exécution de leurs obligations respectives suspend l'exécution de leurs obligations respectives. La partie qui invoque un tel événement notifiera à l'autre partie dans les plus brefs délais la preuve de la survenance et l'exécution de ses obligations sera suspendue jusqu'à la notification de la fin de l'événement.

9. Sous-traitance et cession

Le vendeur pourra sous-traiter tout ou partie de l'exécution de la vente à un tiers sans l'accord préalable écrite de l'acheteur. Il pourra également céder tout ou partie de la vente à un tiers sans l'accord préalable et écrit de l'acheteur.

10. Protection de la vie privée

- 10.1. Le traitement par le vendeur des données personnelles reçues par l'acheteur a pour finalités l'exécution de la présente convention, l'administration de la clientèle, la promotion des produits et services du vendeur, l'établissement de campagnes d'informations personnalisées et de marketing direct en ce compris par le biais de courrier électronique.
- 10.2. L'acheteur autorise le vendeur à faire état de la vente de produits faisant l'objet du présent contrat, dans le strict but de promotion des produits vendus. L'acheteur ne pourra jamais, à quel titre que ce soit, réclamer des dommages et intérêts en suite de ladite promotion.
- 10.3. A tout moment, l'acheteur bénéficie d'un droit d'accès, de contrôle et de rectification gratuit des données personnelles le concernant conformément à la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

11. Généralités

- 11.1. Le fait que le vendeur ne se prévale pas des présentes conditions générales de vente à un moment donné ne peut être interprété comme une renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.
- 11.2. La nullité ou l'inapplicabilité de l'une des causes des présentes conditions générales ne peut affecter la validité ou l'applicabilité des autres clauses. Le cas échéant, les parties s'engagent à remplacer la clause nulle ou inapplicable par une clause valable qui est la plus proche d'un point de vue économique de la clause nulle ou inapplicable.
- 11.3. Toute communication ou notification entre parties sera valablement effectuée par lettre recommandée, courrier télécopié, courrier électronique, pour le vendeur, à son siège social et pour l'acheteur, à son siège social ou domicile.

12. Droit applicable et compétence

- 12.1. Les relations contractuelles entre parties de même que les présentes conditions générales de vente sont réglées par le droit belge, même en cas d'appel de la garantie. Les parties conviennent expressément d'écarter l'application de la Convention de Vienne sur la vente internationale de marchandises.
- 12.2. Tout litige relatif à la formation, l'exécution, l'interprétation des conditions générales de vente, ainsi qu'à toutes conventions auxquelles elles s'appliquent et qui ne peut être résolu à l'amiable, est soumis à la compétence exclusive des juridictions de l'arrondissement judiciaire de Dinant, et le cas échéant, de la Justice de Paix du Canton de Dinant.

PRINT4YOU
Peter Couchman
Grand'ruë, 18
5630 Daussois,
tel : 0477/65.44.20 – email : info@print4you.be
TVA : BE0658392844